

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie

2011 - 2014



Choisissons
la bonne voie

Québec 

Ce document a été réalisé par la Direction du soutien aux opérations, en collaboration avec la Direction de l'environnement et de la recherche, et édité par la Direction des communications du ministère des Transports du Québec.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mtq.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511
- consulter le site Web au www.mtq.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante :
Direction des communications
Ministère des Transports du Québec
700, boulevard René-Lévesque Est, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec, 2011

ISBN 978-2-550-65930-3

Dépôt légal – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, et sa traduction, même partielles sont interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. La politique environnementale en matière de viabilité hivernale.....	2
2. Les rôles, les responsabilités et les autorités	2
3. Le diagnostic.....	3
4. Les plans d'action.....	5
4.1 Plan d'action 2011-2012	5
4.2 Plan d'action 2012-2013	11
4.3 Plan d'action 2013-2014	16



Introduction

À la suite de l'adoption de la Loi sur le développement durable le 13 avril 2006, le gouvernement du Québec a voulu instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

Le ministère des Transports du Québec a, dans cette foulée, élaboré et mis en œuvre sa Stratégie de développement durable 2009-2013. Dans ce document, il s'est engagé, à l'action 3.3.2, à coordonner l'élaboration de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et à la mettre en œuvre au Ministère. Cette dernière est le résultat de la concertation des cinq partenaires que sont le ministère des Transports du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération Québécoise des Municipalités. Elle invite, sur une base volontaire, les administrations publiques et privées à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion environnementale des sels de voirie. Ainsi, les administrations participantes s'inscrivent dans un cycle d'amélioration continue visant la réduction des impacts sur l'environnement liés à l'utilisation des sels de voirie. Comme le ministère des Transports assure le leadership de cette stratégie, il doit prêcher par l'exemple.

Le Ministère a élaboré et mis en œuvre un premier plan, le Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2008-2011. L'édition 2011-2014 démontre la volonté du Ministère d'améliorer sur une base continue ses pratiques de gestion des sels de voirie en vue d'en diminuer les impacts sur l'environnement.

Ce plan est dynamique en ce sens qu'il permet d'intégrer de nouvelles pratiques et technologies à la mesure de nos ressources et qu'il ne compromet en aucun cas la sécurité des usagers de la route. Dans les chapitres suivants sont présentés la politique environnementale, les rôles, les responsabilités, l'état de la situation en matière de gestion des sels de voirie ainsi que les plans d'action 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

1. La politique environnementale en matière de viabilité hivernale

Le ministère des Transports s'est engagé dans une démarche de développement durable. « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme prenant en considération le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement¹. »

En accord avec la démarche de développement durable et par le présent Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014, le Ministère s'engage à :

- entretenir le réseau routier sous sa responsabilité tout en diminuant les effets négatifs sur l'environnement liés à l'utilisation des sels de voirie, et ce, sans compromettre la sécurité des usagers de la route;
- améliorer les pratiques de gestion des sels de voirie dans les quatre grands domaines d'activité que sont l'approvisionnement, l'entreposage, l'épandage et l'élimination de la neige.

L'approvisionnement — L'objectif des meilleures pratiques en matière d'approvisionnement est la qualité du sel ainsi que la prévention et le contrôle des rejets au cours du transport du sel vers les centres de services.

L'entreposage — L'objectif des meilleures pratiques en entreposage est la prévention et le contrôle des rejets provenant des centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie nouveaux et existants.

L'épandage — L'objectif des meilleures pratiques en matière d'épandage est la réduction des impacts environnementaux des sels de voirie en appliquant les bonnes quantités de sel aux bons endroits et au bon moment.

L'élimination de la neige — L'objectif des meilleures pratiques en matière d'élimination de la neige est le contrôle et la bonne gestion de la neige contaminée transportée et dans les centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie.

2. Les rôles, les responsabilités et les autorités

Le Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie ainsi que chaque plan d'action s'y rattachant sont élaborés par la Direction du soutien aux opérations en collaboration avec la Direction de l'environnement et de la recherche. Des représentants de différentes directions du Ministère sont ensuite consultés afin d'assurer la faisabilité des actions et de bonifier le plan d'action. Les plans d'action sont ensuite entérinés par les autorités avant leur mise en œuvre. À la fin de chaque année visée par le plan d'action, un bilan est réalisé pour assurer un suivi de la gestion des sels de voirie au Ministère.

¹ Ministère des Transports du Québec, *Stratégie de développement durable 2009-2013*, page 13.

La Direction du soutien aux opérations élabore le Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie et les plans d'action qui colligent les actions retenues pour chaque année. Elle assure sa mise en œuvre en communiquant aux différentes directions responsables des actions² les cibles à atteindre. Finalement, elle procède à la collecte de données et réalise le bilan du plan d'action à la fin de chaque année. En collaboration avec la Direction de l'environnement et de la recherche, elle présente les plans d'action et les bilans des plans d'action au comité de gestion du Ministère.

La Direction de l'environnement et de la recherche collabore à l'élaboration du Plan ministériel et des plans d'action correspondants ainsi qu'à la réalisation des bilans des plans d'action, puisqu'elle est l'unité porteuse de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.

Le comité consultatif est composé d'environ 15 représentants travaillant dans différentes directions du Ministère. Outre la Direction du soutien aux opérations et la Direction de l'environnement et de la recherche, on y trouve la Direction générale des territoires ainsi que quelques directions territoriales. Les représentants commentent le projet de plan d'action avant la présentation au comité de gestion de l'Exploitation afin d'assurer la faisabilité des actions ciblées et de bonifier le Plan d'action.

Le comité de gestion du Ministère entérine le plan ministériel et chaque plan d'action avant leur mise en œuvre. Le bilan des plans d'action lui est présenté à la fin de chaque année afin d'assurer un suivi.

Les directions responsables des actions³ doivent s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour atteindre les cibles inscrites dans le plan d'action. Elles soutiennent les activités par une attribution adéquate des ressources. Elles doivent ensuite s'assurer que les données nécessaires à la reddition de comptes sont agrégées et transmises à la Direction du soutien aux opérations.

3. Le diagnostic

Les actions retenues dans les plans d'action ne découlent pas toutes d'un diagnostic. Les projets pilotes, les veilles technologiques et le calibrage des équipements en sont des exemples. Par contre, certaines actions sont ciblées dans le but avoué de dresser l'état de la situation préalable à un diagnostic.

Afin d'alimenter le présent plan ministériel et d'établir les actions et les cibles, des ateliers ont été tenus lors de la rencontre annuelle des chefs des opérations et des chefs des centres de services l'automne dernier afin de recueillir leurs propositions. Plus de 160 personnes ont participé à l'exercice et ont proposé des pistes d'amélioration s'appuyant sur une connaissance souvent empirique des problématiques sans pouvoir toutefois en quantifier l'importance.

Dans les plans d'action, les actions retenues visent l'amélioration des pratiques dans les quatre domaines d'activité que sont l'approvisionnement, l'entreposage, l'épandage et l'élimination de la neige. Par contre, ce n'est que dans les trois premiers domaines que des

² Fait référence à la colonne « RESP. » des plans d'action.

³ *Idem.*

actions ont été retenues à la suite d'un diagnostic ou dans le but de dresser l'état de la situation en vue d'établir un diagnostic.

Approvisionnement

En ce qui concerne l'approvisionnement, le ministère des Transports a produit le *Guide de contrôle et d'assurance qualité du chlorure de sodium* en 2008-2009. Des formations ont été données afin de mettre le guide en application. On remarque, en 2010, qu'il faut renforcer son application, particulièrement auprès des directions territoriales.

Entreposage

Sur le plan de l'entreposage des matériaux, en régie et à contrat, le *Guide des bonnes pratiques et de caractérisation des centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie et des abrasifs* a été réalisé dans le cadre du Plan d'action 2010-2011. Ce guide établit les meilleures pratiques d'entreposage à adopter et propose une fiche de caractérisation qui permet d'évaluer dans quelle mesure les centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie répondent à ces pratiques. Présentement, l'état des centres d'entreposage n'est documenté que très partiellement et l'information n'est pas centralisée. Ainsi, ils devront être caractérisés afin de dresser l'état de la situation, de faire le diagnostic et, ultérieurement, de réaliser un plan de redressement.

Épandage

Au cours des dernières années, le Ministère s'est doté d'outils d'aide à la décision pour orienter les gestionnaires dans leurs prises de décisions en lien avec les opérations d'entretien du réseau. Actuellement, 49 stations météoroutières fixes sont installées et 133 stations météoroutières mobiles sont fonctionnelles. Dans le but de déterminer les bénéfices qui sont associés à l'utilisation de ces outils, un bilan devrait être produit dans le cadre du Plan d'action 2011-2012. À la lumière de ce bilan, il sera possible de bonifier les outils mis à la disposition du personnel opérationnel afin qu'ils répondent pleinement aux besoins actuels.

Certains équipements associés à une saine gestion des sels de voirie ne sont pas inventoriés. Des attributs ont été définis dans le cadre du Plan d'action 2010-2011. Ces derniers devront être intégrés dans le système de gestion de l'entretien d'hiver afin de procéder à l'inventaire.

4. Les plans d'action

4.1 Plan d'action 2011-2012

Objectif 1 : Réduire les effets de l'utilisation des sels de voirie en intégrant les meilleures pratiques dans leur gestion						
N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.1	Identifier les bénéfices associés à l'exploitation des données météorologiques en soutien au processus d'entretien hivernal des routes	Dresser un bilan de l'utilisation des technologies et des outils météorologiques mis à la disposition des utilisateurs opérationnels	Bilan déposé	Dépôt du bilan	DSO ⁴ (R) DGT ⁵ (C)	Épandage
Action 1.2	Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques fixes	Calibrer annuellement les différents capteurs installés dans les stations météorologiques fixes	100 % des stations météorologiques fixes calibrées	% des stations fixes calibrées	DSO (R)	Épandage

(R) : unité responsable

(C) : unité collaboratrice

⁴ Direction du soutien aux opérations.

⁵ Direction générale des territoires.

Plan d'action 2011-2012

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N ^o ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUMI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.3	Munir les unités opérationnelles d'outils additionnels d'information météorologique en fonction des besoins	À la lumière des conclusions du bilan de l'utilisation des technologies et des outils météorologiques, installer de nouvelles stations météorologiques mobiles dans les véhicules de patrouille	10 nouvelles stations météorologiques mobiles installées et fonctionnelles	Nombre de nouvelles stations météorologiques mobiles installées et fonctionnelles	DSO (R)	Épandage
Action 1.4	Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques mobiles	Calibrer annuellement les différents capteurs installés dans les stations météorologiques mobiles	100 % des stations météorologiques mobiles calibrées	% de stations mobiles calibrées	DSO (R)	Épandage
Action 1.5	Connaître l'inventaire des équipements embarqués sur les camions de déneigement et de déglçage	Dresser l'inventaire des équipements embarqués et compiler les données dans le système GEH ⁶	100 % de l'inventaire des équipements embarqués terminé sur tous les circuits d'entretien d'hiver	Attributs définis dans le Plan d'action 2010-2011 intégrés dans le système GEH	DSO (R)	Épandage
				% de l'inventaire saisi dans le système GEH	DGT (R) DSO (C)	

⁶ Gestion de l'entretien d'hiver.

Plan d'action 2011-2012

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.6	Assurer le bon fonctionnement des systèmes de régulation d'épandage installés dans les camions de déneigement et de déglçage. Obtenir des données fiables pour alimenter le ROH ⁷ en matière de quantité de fondants utilisés	Ajouter une clause contractuelle pour exiger le calibrage des régulateurs électroniques dans les contrats ciblés en appel d'offres pour l'hiver 2011-2012	100 % des entrepreneurs et des municipalités visés par cette clause contractuelle calibrent leurs régulateurs d'épandage électroniques	% des entrepreneurs et des municipalités visés par cette clause contractuelle qui calibrent leurs régulateurs électroniques	DGT (R) DSO (C)	Épandage
Action 1.7	Évaluer, à l'égard des meilleures pratiques, la conformité des CEMS ⁸ en régie	Effectuer la caractérisation des CEMS en régie	100 % des CEMS en régie caractérisés	% des CEMS en régie caractérisés	DGT (R) DSO (C)	Entreposage
Action 1.8	Faire connaître les meilleures pratiques en matière de manutention des matériaux dans les CEMS	Développer des outils de formation destinés au personnel opérationnel sur les meilleures pratiques de manutention des matériaux dans les CEMS	Outils de formation développés	Outils de formation développés	DSO (R)	Entreposage

⁷ Registre des opérations d'hiver.

⁸ Centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie.

Plan d'action 2011-2012

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.9	Fournir aux responsables des opérations un outil d'aide à la décision pour réaliser les interventions sur le réseau en matière d'épandage de fondant routier	Rendre accessible dans le système météoroutier (SMR) l'imagerie radar d'Environnement Canada	Imagerie radar d'Environnement Canada disponible dans le SMR	Imagerie radar d'Environnement Canada disponible dans le SMR	DSO (R) DTI ⁹ (R)	Épandage
Action 1.10	Finaliser la révision du ROH	Finaliser l'intégration des nouvelles fonctionnalités dans le ROH	100 % des nouvelles fonctionnalités développées et implantées	% de nouvelles fonctionnalités développées % de nouvelles fonctionnalités implantées % du budget dépensé	DSO (R) DTI (R)	Approvisionnement Entreposage
Action 1.11	Sensibiliser les corps policiers aux limites des opérations de déneigement afin de diminuer la pression sur le personnel opérationnel	Rencontrer les corps policiers qui sont touchés par la viabilité hivernale sur le réseau du MTQ dans chacun des CS ¹⁰ pour les sensibiliser aux limites des opérations de déneigement	30 % des corps policiers recensés sur le territoire de chacun des CS rencontrés (corps policiers municipaux et de la Sûreté du Québec)	% de corps policiers recensés sur le territoire de chacun des CS qui ont été rencontrés (corps policiers municipaux et de la Sûreté du Québec)	DGT (R)	Épandage
Action 1.12	Documenter les cas de contamination causés par l'utilisation des sels de voirie au Ministère	Développer des indicateurs pour produire la documentation	1 outil intégré au système de gestion des réclamations et des dommages (GRD)	Outil développé	DER ¹¹ (R) DRF ¹² (C) DTI (C)	Approvisionnement Entreposage Épandage Élimination de la neige

⁹ Direction des technologies de l'information.

¹⁰ Centres de services.

¹¹ Direction de l'environnement et de la recherche

¹² Direction des ressources financières.

Plan d'action 2011-2012

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.13	Assurer la qualité des sels de voirie utilisés sur l'ensemble du réseau	Diffuser une orientation afin de renforcer l'application du <i>Guide de contrôle et d'assurance de la qualité du chlorure de sodium</i> dans les DT ¹³	Orientation diffusée	Orientation diffusée	DGT (R) DCRM ¹⁴ (C) DSO (C)	Approvisionnement Entreposage Épandage
Action 1.14	Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour la gestion environnementale des sels de voirie	Concevoir des outils de soutien à la gestion environnementale des sels de voirie à l'intention des municipalités	Cinq outils de soutien à l'élaboration d'un plan de gestion environnementale des sels de voirie développés	Nombre d'outils développés	DER (R) DC ¹⁵ (C) DGT (C)	Approvisionnement Entreposage Épandage Élimination de la neige
		Réaliser les actions prévues dans le plan de communication	100 % des actions d'information prévues dans le plan de communication réalisées	% des actions d'information réalisées		

¹³ Directions territoriales.

¹⁴ Direction des contrats et des ressources matérielles.

¹⁵ Direction des communications.

Plan d'action 2011-2012

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

Objectif 2 : Réduire les effets de l'utilisation des sels de voirie en poursuivant les efforts de recherche pour trouver des approches alternatives aux méthodes traditionnelles de déglacage

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 2.1	Mettre en œuvre un nouveau mode d'entretien : réduire les quantités de sels épanchés sur certaines routes du Ministère pour diminuer les effets sur le milieu	Réaliser toutes les étapes préalables à la mise en œuvre de ce mode d'entretien pour la saison hivernale 2012-2013 sur le territoire de la DSLSJC ¹⁶ , dont un plan de communication et des outils de sensibilisation	100 % des étapes réalisées, étapes préalables à la mise en œuvre du projet	% des étapes réalisées, étapes préalables à la mise en œuvre du projet	DGT (R) DER (C)	Épandage

¹⁶ Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau.

4.2 Plan d'action 2012-2013

Objectif 1 : Réduire les effets de l'utilisation des sels de voirie en intégrant les meilleures pratiques dans leur gestion						
N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.1*	Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques fixes <i>(Réf. : action 1.2 du Plan d'action 2010-2011)</i>	Calibrer tous les capteurs installés dans les stations météorologiques fixes	75 % des stations calibrées au 15 octobre 100 % des stations calibrées au 15 février	% des stations calibrées au 15 octobre % des stations calibrées au 15 février	DSO (R)	Épandage
Action 1.2*	Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques mobiles <i>(Réf. : action 1.4 du Plan d'action 2010-2011)</i>	Calibrer tous les capteurs installés dans les stations météorologiques mobiles	100 % des stations calibrées au 15 octobre	% de stations calibrées au 15 octobre	DSO (R)	Épandage
Action 1.3*	Documenter les cas de contamination causée par l'utilisation des sels de voirie au Ministère <i>(Réf. : action 1.12 du Plan d'action 2010-2011)</i>	Mettre en ligne l'outil intégré au système de Gestion des réclamations et des dommages (GRD)	Outil mis en ligne	Outil mis en ligne	DER (R) DRF (C) DTI (C)	Entreposage

* Ces actions sont en continuité avec les actions inscrites au Plan d'action 2011-2012 et portant le même numéro, sauf s'il y a une indication contraire.

(R) : unité responsable
(C) : unité collaboratrice

Plan d'action 2012-2013

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.4	Fournir aux responsables des opérations un outil d'aide à la décision pour planifier les interventions à effectuer sur le réseau routier	Dans le cadre des travaux d'entretien du système SMR ¹⁷ , développer des alertes informant les utilisateurs des principaux changements d'état (précipitations, chaussée)	Alertes développées	Alertes développées	DSO (R) DTI (C)	Épandage
Action 1.5	Former les responsables des opérations sur les outils mis à leur disponibilité pour planifier les interventions à effectuer sur le réseau routier	Former les chefs des opérations et les chefs d'équipe en régie sur l'exploitation des données météorologiques disponibles au système SMR	100 % des DT ayant émis un besoin de formation à la DSO formées	% des DT ayant émis un besoin de formation à la DSO formées	DSO (R)	Épandage
Action 1.6*	Assurer le bon fonctionnement des régulateurs d'épandage électroniques	Élaborer des outils d'information sur la méthode de vérification du calibrage des régulateurs d'épandage électroniques destinés au personnel en régie ainsi qu'aux prestataires de services et municipalités à contrat	Outils élaborés	Outils élaborés	DSO (R)	Épandage
Action 1.7*	Évaluer, à l'égard des meilleures pratiques, la conformité des CEMS en régie	Réaliser un bilan de l'état actuel des CEMS en régie avec les données obtenues lors de la caractérisation	Bilan déposé	Bilan déposé	DSO (R) DGT (C)	Entreposage

¹⁷ Système météorologique.

Plan d'action 2012-2013

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.8*	Faire connaître les meilleures pratiques en matière de manutention des matériaux dans les CEMS en régie	Diffuser les outils de formation sur les bonnes pratiques de manutention à l'ensemble du personnel opérationnel	100 % du personnel opérationnel rencontré dans chacun des CS	% du personnel opérationnel rencontré dans chacun des CS	DGT (R) DSO (C)	Entreposage
Action 1.9	Améliorer les compétences sur la gestion des sels de voirie des prestataires de services et municipalités à contrat pour le MTQ	Intégrer une clause contractuelle au devis type visant la formation de l'ensemble du personnel opérationnel sur des sujets concernant la gestion des sels de voirie	Clause contractuelle intégrée au devis type	Clause contractuelle intégrée au devis type	DSO (R) DGT (C)	Approvisionnement Entreposage Épandage Élimination de la neige
Action 1.10		Diffuser les outils de formation sur les bonnes pratiques de manutention dans les CEMS <i>(Réf. : action 1.8 du Plan d'action 2010-2011)</i>	100 % des prestataires de services et des municipalités rencontrés dans chaque CS	% des prestataires de services et des municipalités rencontrés dans chaque CS	DGT (R) DSO (C)	Entreposage
Action 1.11*	Sensibiliser les corps policiers aux limites des opérations de déneigement afin de diminuer la pression sur le personnel opérationnel	Rencontrer les corps policiers qui sont touchés par la viabilité hivernale sur le réseau du MTQ pour les sensibiliser aux limites des opérations de déneigement	<i>En incluant ceux qui ont été rencontrés en 2011-2012 :</i> 100 % des corps policiers recensés sur le territoire de chacun des CS rencontrés	<i>En incluant ceux qui ont été rencontrés en 2011-2012 :</i> % des corps policiers recensés sur le territoire de chacun des CS rencontrés	DGT (R)	Épandage

Plan d'action 2012-2013

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.12*	Mettre en œuvre un nouveau mode d'entretien : réduire les quantités de sels épandues sur certaines routes du Ministère pour diminuer les impacts sur le milieu	Élaborer un cadre de référence pour guider les DT qui veulent implanter ce mode d'entretien sur leur réseau	Cadre de référence élaboré	Cadre de référence élaboré	DSO (R) DER (C) DGT (C)	Épandage
Action 1.13*	<i>(En continuité avec l'action 2.1 du Plan d'action 2010-2011)</i>	Élaborer un outil de communication pour informer les usagers sur ce mode d'entretien afin de soutenir les DT dans leur démarche d'implantation	Outil élaboré	Outil élaboré	DSO (R) DC (C) DER (C) DGT (C)	Épandage
Action 1.14	Améliorer la qualité du déneigement afin de réduire les quantités de sels épandues	Réaliser les étapes préalables au dépôt d'une orientation ministérielle entourant l'utilisation de lames mobiles en régie <i>(action sur 2 ans)</i>	Orientation finalisée au 31 août 2013	Orientation finalisée au 31 août 2013	DSO (R) DGT (C)	Épandage
Action 1.15*	Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie	Concevoir des outils de soutien à la gestion environnementale des sels de voirie à l'intention des municipalités	5 nouveaux outils	Nombre d'outils réalisés	DER (R) DC (C) DGT (C)	Approvisionnement Entreposage Épandage Élimination de la neige
Action 1.16*		Réaliser les actions prévues dans le plan de communication	100 % des actions réalisées	% des actions réalisées	DER (R) DC (C) DGT (C)	
Action 1.17*	<i>(En continuité avec l'action 1.14 du Plan d'action 2010-2011)</i>	Réaliser, au Ministère, la reddition de comptes annuelle pour alimenter le bilan de la stratégie québécoise	100 % des DT ont réalisé la reddition de comptes	% des DT ont réalisé la reddition de comptes	DGT (R) DER (C)	

Plan d'action 2012-2013**Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014****Objectif 2 : Réduire les effets de l'utilisation des sels de voirie en poursuivant les efforts de recherche pour trouver des approches alternatives aux méthodes traditionnelles de déglacage**

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 2.1*	Mettre en œuvre un nouveau mode d'entretien : réduire les quantités de sels épanchés sur certaines routes du Ministère pour diminuer les effets sur le milieu	Mettre en œuvre ce nouveau mode d'entretien sur deux routes du Ministère dans le territoire du CS de Roberval	Nouveau mode d'entretien mis en œuvre sur deux routes	Nombre de routes où ce mode d'entretien a été mis en œuvre	DGT(R) DER (C)	Épandage

4.3 Plan d'action 2013-2014

Objectif 1 : Réduire les impacts de l'utilisation des sels de voirie en intégrant les meilleures pratiques dans les opérations						
N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.1*	Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques fixes	Étalonner tous les capteurs installés dans les stations météorologiques fixes	100 % des stations étalonnées au 15 octobre	% de stations calibrées au 15 octobre	DSO (R)	Épandage
Action 1.2*	Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques mobiles	Étalonner tous les capteurs installés dans les stations météorologiques mobiles	100 % des stations étalonnées au 15 octobre	% de stations calibrées au 15 octobre	DSO (R)	Épandage
Action 1.3	Associer la rigueur de l'hiver aux efforts d'entretien hivernal au Ministère	Élaborer et mettre en place un indice de rigueur climatique hivernale (<i>action sur 3 ans</i>)	Indice élaboré et mis en place à l'hiver 2016-2017	Indice élaboré et mis en place	DSO (R)	Épandage

* Ces actions sont en continuité avec celles portant le même numéro inscrites au Plan d'action 2012-2013, sauf s'il y a une indication contraire.

(R) : unité responsable

(C) : unité collaboratrice

Plan d'action 2013-2014

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N ^o ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.4	Assurer le bon fonctionnement des régulateurs d'épandage électroniques	Concevoir un dispositif de repère pour régler précisément l'ouverture de la porte d'alimentation des épandeurs (<i>action sur 2 ans</i>)	100 % des camions épandeurs en régie munis du dispositif au 31 mars 2015	% de camions épandeurs en régie munis du dispositif au 31 mars 2015	DSO (R) CGER ¹⁸ (C)	Épandage
Action 1.5		Mettre au point une formation pour le personnel opérationnel	Formation mise au point	Formation mise au point	DSO (C)	Épandage
Action 1.6*		Diffuser la procédure de vérification de l'étalonnage des régulateurs d'épandage électroniques produite dans le Plan d'action 2012-2013	Outil diffusé	Outil diffusé	DSO (R)	Épandage
Action 1.7*	Diminuer l'impact des CEMS sur les zones vulnérables aux sels de voirie	Effectuer une évaluation de la valeur environnementale et du degré de perturbation des zones vulnérables aux sels de voirie identifiées près de 31 CEMS (<i>action sur 2 ans</i>)	100 % des CEMS évalués au 30 mars 2015	% de CEMS évalués au 30 mars 2015	DER (R) DSO (C) DGT (C)	Entreposage

¹⁸ Centre de gestion de l'équipement roulant.

Plan d'action 2013-2014

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.8	Implanter les meilleures pratiques d'entreposage des matériaux au Ministère	Concrétiser les étapes menant à la construction d'un entrepôt permanent au sous-centre de services de Port-Cartier à la Direction de la Côte-Nord <i>(action sur 2 ans)</i> <i>(réf. action 1.7 du Plan d'action 2012-2013)</i>	Entrepôt construit	Entrepôt construit	DGT (R) DCRM ¹⁹ (C) DSO (C)	Entreposage
Action 1.9		Amorcer les travaux en vue de déposer une orientation ministérielle pour améliorer l'entreposage des abrasifs <i>(action sur 2 ans)</i>	Orientation déposée au 31 mars 2015	Orientation déposée au 31 mars 2015	DSO (R) DGT (C)	Entreposage
Action 1.10	Améliorer la qualité du déneigement pour réduire les quantités de sels épandues	Réaliser les étapes préalables au dépôt d'une orientation ministérielle sur l'utilisation des lames mobiles en régie <i>(action sur 2 ans)</i> <i>(réf. action 1.14 du Plan d'action 2012-2013)</i>	Orientation déposée au 31 mars 2015	Orientation déposée au 31 mars 2015	DSO (R) DGT (C)	Épandage

¹⁹ Direction des contrats et ressources matérielles

Plan d'action 2013-2014

Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUM	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 1.11	Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie (SQGESV)	Donner, aux municipalités qui s'inscrivent dans la SQGESV, la possibilité d'accéder au système de prévisions météo (SMR)	Système accessible à partir du site Web de la SQGESV	Système accessible à partir du site Web de la SQGESV	DER (R) DSO (C)	Approvisionnement Entreposage Épandage Élimination de la neige
Action 1.12		Réaliser, au Ministère, la première reddition de comptes annuelle pour alimenter le bilan de la SQGESV <i>(réf. action 1.17 du Plan d'action 2012-2013)</i>	Reddition de comptes réalisée par 100 % des directions territoriales (DT) avant le 30 juin 2013	% des DT ayant réalisé la reddition de comptes	DER (R) DGT (C)	
Action 1.13		Réaliser le premier bilan québécois de la SQGESV	Bilan québécois terminé avant le 31 mars 2014	Bilan disponible en ligne	DER (R) DGT (C)	
Action 1.14		Mettre au point un outil d'évaluation de la performance des administrations participantes	Outil d'évaluation mis au point avant le 15 décembre 2013	Outil disponible en ligne	DER (R) DGT (C)	
Action 1.15*		Réaliser les actions prévues dans le plan de communication	100 % des actions réalisées avant le 31 mars 2014	% des actions réalisées	DER (R) DC (C) DGT (C)	

Objectif 2 : Réduire les impacts de l'utilisation des sels de voirie en poursuivant les efforts de recherche pour trouver des approches alternatives aux méthodes traditionnelles de déglacage

N° ACTION	OBJECTIF	ACTION	CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI	RESP.	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Action 2.1*	Mettre en œuvre un mode d'entretien alternatif : réduire les quantités de sels épanchés sur certaines routes du Ministère pour diminuer les impacts sur le milieu	Implanter minimalement 1 écoroute d'hiver par DT, à l'exception de la DIM ²⁰ et de la DLMI ²¹ (action sur 2 ans)	12 DT ayant achevé les étapes préalables à la mise en œuvre du projet	Nombre de DT ayant achevé les étapes préalables à la mise en œuvre du projet	DGT (R) DSO (C) DER (C)	Épandage

²⁰ Direction de l'Île-de-Montréal.

²¹ Direction de Laval-Mille-Îles.

